



**Délibération du Conseil d'Administration
du CCAS de FEYTIAT**

L' An deux mil vingt six, le 27 avril, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni à dix huit heures en session ordinaire à la Maison de la Famille et de la Petite Enfance de Feytiat, salle Pierre Doré, sous la Présidence de Laurent LAFAYE.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 14 avril 2026

PRÉSENTS : D. BARRIÈRE - JF. BATIER - M. BOISSONNEAU - S. MOURET - M. TRICARD - J. MORIN - JL. CHAUMON - JF. MELLIER - C. GOUDOUD - C. GAUJARD - E. HELIER-TAUTER - C. DEMATHIEU - L. LAFAYE.

ABSENTS EXCUSÉS : L. FRION - D. NICOT (procuration à D.BARRIÈRE).

Objet : Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 123-6 et L. 123-8 et R. 123-7 à R.123-28,

Vu l'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles prévoyant que le conseil d'administration du CCAS établit son règlement intérieur,

Monsieur le Président propose conformément à la loi, le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Ce règlement définit l'organisation et le fonctionnement interne du conseil d'administration du CCAS.

Il peut à tout moment, faire l'objet de modifications par délibération du Conseil d'Administration.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- de donner son accord pour l'adoption du règlement intérieur joint à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré le 27 avril 2026,

Le Président du CCAS,

Laurent LAFAYE



D2026CCAS10